

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C.36.M.18.1931.VII.

C.E.U.E. 5

Genève, le 9 janvier 1931

COMMISSION D'ÉTUDE POUR L'UNION EUROPÉENNE.

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de la Commission d'étude pour l'union européenne un memorandum qui lui a été adressé par le Gouvernement danois et qui contient certaines suggestions pour la prochaine réunion de la Commission.

MEMORANDUM.

Se référant à la note du 30 octobre dernier -  
C.L.299.1930.VII - du Secrétaire Général de la Société des Nations,  
concernant la Commission d'Etude pour l'Union Européenne, le Gouver-  
nement danois a l'honneur de faire parvenir au Secrétaire Général  
les suggestions suivantes, dans l'espoir qu'elles pourront être  
prises en considération au cours de la prochaine réunion de la Com-  
mission, qui doit s'ouvrir le 16 janvier:

La Commission sera divisée en trois Sous-Commissions  
chargées d'étudier les matières suivantes:

1. L'organisation de la coopération européenne.
2. Les principales questions de caractère politique  
général qu'il y aura lieu, dans un avenir prochain, de soumettre  
pour décision à la Société des Nations, et pour la solution desquel-  
les il semble désirable de procéder par avance à des négociations  
particulières entre les Etats européens.
3. Les questions de caractère économique actuellement à  
l'ordre du jour de la Société des Nations, et dont la solution est  
entravée par des difficultés provenant principalement des Etats  
européens.

Les Sous-Commissions seront constituées de la façon sui-  
vante: les quatre grandes Puissances seront représentées dans chacune  
d'elles, et les autres places seront réparties entre les autres  
Etats, étant entendu que chaque Etat figurera au moins dans l'une  
des trois Sous-Commissions.

Les Sous-Commissions seront autorisées à inviter les  
Etats européens non-membres de la Société des Nations à prendre part  
à leurs délibérations.

Les Sous-Commissions présenteront leurs rapports  
à la première réunion de la Commission de l'Union européenne qui  
se tiendra soit au mois de mai en liaison avec la session du  
Conseil, soit immédiatement avant la session du Conseil au mois de  
septembre, à l'époque de l'Assemblée de la Société des Nations.

Copenhague, le 3 janvier 1931.